

Vorschläge der Bauernzentrale zur Bewertung und Entschädigung von Wildschäden

1. VALEUR DE LA RÉCOLTE PAR HA, T.V.A. DE 9 % COMPRISE

CULTURES	spécificités	€ / ha
Blé d'hiver	fourrager (classes B et C)	700
	panifiable (classe A)	710
	de qualité (classe E)	1120
	blé de qualité sous contrat « Produit du Terroir »	1120
Blé de printemps		520
Orge d'hiver	fourragère	580
	brassicole	560
Orge de printemps	fourragère	480
	brassicole	480
Triticale d'hiver		690
Triticale de printemps		550
Seigle	standard	650
	panifiable sous contrat « Produit du Terroir »	710
Épeautre (Dinkel, Spelz)		420
Avoine	jaune / blanche / noire	480
Pommes de terre	de consommation	5980
	plants	6002
	vente directe	9000
Maïs	ensilage, biogaz	1230
Mais grain		1260
Colza	alimentaire (Körnerraps)	970
	énergétique (Industrieraps)	960
Betteraves		3200
Prairies et pâturages		1115
Trèfle et luzerne		1034
Féveroles		410
Pois		520
Semences de graminées		1040

Remarques concernant le tableau ci-dessus :

Les propositions d'indemnisation ci-devant sont établies sur base des valeurs moyennes de la récolte de 2009. Il ne s'agit donc en aucun cas de valeurs maximales. Pour pouvoir tenir compte des différences éventuelles de rendement dues à l'état des cultures, les taux moyens mentionnés ci-dessus peuvent subir des variations jusqu'à 20%.

Pour les **cultures de multiplication de semences** de céréales, de pois et de féveroles, les valeurs de la récolte sont à **majorer de 20 %**.

La valeur de la **paille** n'est pas reprise dans le tableau à la page 1. En cas de dégâts importants, il y a lieu de prendre également en compte la perte de récolte en paille. La valeur de la paille derrière la moissonneuse-batteuse peut être estimée à 150 €/ha.

En cas d'**endommagement partiel**, les dégâts de gibier sont susceptibles d'entraîner une augmentation sensible des coûts de récolte des surfaces endommagées (verse, rangs irréguliers, inégalités du sol, etc.), voire des dégâts importants aux machines de récolte. Dans pareil cas, il y a lieu de tenir compte de ces coûts supplémentaires lors de l'évaluation des indemnités. Pour certains types de dégâts, il y a par ailleurs lieu de considérer, outre le coût des travaux de refection, les frais de remise en état connexes spécifiques.

La valeur du **maïs** est calculée selon 4 méthodes: calcul de la valeur énergétique (VEM) en équivalent orge; prix d'achat de maïs sur pied majoré des frais de récolte, de transport et de remise en état des surfaces endommagées; prix d'achat de maïs frais par les producteurs de biogaz; rendement et prix de vente du maïs grain.

Dans le cas où la prime à la surface dans le cadre de la PAC n'a pas pu être demandée pour les surfaces endommagées, il faut ajouter celle-ci à la perte de récolte.

Concernant l'indemnisation des **cultures biologiques**, il y a lieu de s'adresser à la « Bioberodung », Münsbach (tel. 26 15 13 1).

Le calcul des valeurs des récoltes est basé d'une part, sur les statistiques du SER, d'autre part sur les rendements constatés en **Oesling et au Gutland** pour la récolte 2009 dans les champs d'essais de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, du Lycée Technique Agricole, du Lycée Technique Agricole et de la Centrale Paysanne ainsi que sur les rendements réalisés par les agriculteurs affiliés à la LSG de Mersch et à Synplants.

2. PRAIRIES, PÂTURAGES ET FOURRAGES VERTS

Les dommages occasionnés dans les prairies, les pâturages et les cultures de fourrages verts (Feldfutter) sont multiples: d'une part une perte de récolte, d'autre part une mauvaise qualité de la récolte due au salissement avec de la terre ou des pierres, l'apparition de mauvaises herbes, des entraves aux travaux de récolte et un risque accru de bris de machines. Il est donc important d'égaliser et de réparer le couvert végétal de façon adéquate.

Afin d'estimer rapidement les dégâts et les frais de réparation, une liste non-exhaustive de méthodes de réparation est reprise dans le tableau à la page suivante.

Il faut d'abord classifier les dégâts:

- répartition et ampleur de la surface endommagée par rapport à la taille de la parcelle
- profondeur des boutis
- boutis frais ou plus anciens au moment de la réparation
- nature du sol : lourd, caillouteux, sablonneux, ...

La répartition du rendement pendant une période de végétation de 7 mois est représentée dans le tableau ci-dessous.

mois :	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
7 mois de pâture (Weide)	8 %	26 %	20 %	19 %	14 %	8 %	5 %
1 fauche ensuite 5 mois de pâture (Mähweide)	7 %	41 %	12 %	15 %	13 %	7 %	5 %

Remarque importante:

Selon le moment de la survenue des dégâts, l'importance des dégâts et les conditions et possibilités de réparation, il y a lieu de tenir compte du fait que les pertes de récolte peuvent s'échelonner sur plus d'une année, notamment en fonction du développement de la végétation. L'indemnité prévue sera dans ces cas à augmenter en conséquence, voire à multiplier par 1,5.

3. MÉTHODES DE RÉPARATION EN PRAIRIES, PÂTURAGES ET CULTURES FOURRAGÈRES

Dégâts et Méthode de réparation	Travail	Besoin en travail	Coût de remise en état	Remarques
petits boutis superficiels peu nombreux → Égalisation manuel	comblage et égalisation des boutis à la main (1 heure/are)	1h/are main d'oeuvre	15 €/are	surface à travailler = surface endommagée (surface des boutis)

<p>petits boutis superficiels dispersés</p> <p>→ Égalisation à la traîneuse</p>	<p>2 passages à la traîneuse</p>	<p>2 passages à la traîneuse 1 h/ha tracteur et chauffeur</p> <p>préparations et trajet (0,5 h)</p>	<p>20 €/ha 48 €/ha 68,00 €/ha + 7,50 €</p>	<p>surface à travailler = plus grande que surface des boutis</p> <p>perte de récolte sur surface des boutis</p>
<p>boutis plus importants mais peu nombreux et / ou endroits inaccessibles aux machines</p> <p>→ Réfection manuelle avec réensemencement</p>	<p>comblage et égalisation des boutis à la main, semis et tassement (1,5 heure/are)</p>	<p>1,5 h/are main-d'œuvre semences</p>	<p>22,50 €/are 2.00 €/are 24,50 €/are</p>	<p>surface à travailler = surface endommagée (surface des boutis)</p>
<p>Boutis ou autres dégâts étendus mais peu profonds</p> <p>→ Égalisation avec réensemencement</p>	<p>2 passages à la traîneuse, semis et roulage</p> <p>ou</p> <p>passage à la herse-étrille (Striegel) combinée à un semoir et roulage</p> <p>ou</p> <p>passage au rouleau à prismes « Güttler » combinée à un semoir</p>	<p>2 passages à la traîneuse 1 h/ha tracteur et chauffeur</p> <p>semoir Semences 30 kg/ha 1 h/ha tracteur et chauffeur</p> <p>rouleau à prés 1 h/ha tracteur et chauffeur</p> <p>préparations et trajet (1,5 h)</p> <p>-----</p> <p>herse-étrille + semoir tracteur + chauffeur (roulage)</p> <p>Semences 30 kg/ha rouleau à prés tracteur + chauffeur (roulage)</p> <p>préparations et trajet (2 x 0,5 h)</p> <p>-----</p> <p>rouleau Güttler Semences 30 kg/ha 1 h/ha tracteur et chauffeur</p> <p>préparations et trajet (0,5 h)</p>	<p>20,00 €/ha 48,00 €/ha 30,00 €/ha 90,00 €/ha 48,00 €/ha</p> <p>8,00 €/ha 48,00 €/ha</p> <p>292,00 €/ha</p> <p>+22,50 €</p> <p>-----</p> <p>30,00 €/ha 48,00 €/ha</p> <p>90,00 €/ha 8,00 €/ha 48,00 €/ha</p> <p>224,00 €/ha</p> <p>15,00 €</p> <p>-----</p> <p>30,00 €/ha 90,00 €/ha</p> <p>48,00 €/ha 168,00 €/ha + 7,50 €</p>	<p>surface à travailler = plus grande que surface des boutis</p> <p>perte de récolte sur surface à travailler</p>
<p>Boutis ou autres dégâts étendus et profonds, chantiers, compactage du sol par des machines, etc.</p> <p>→ Travail profond avec</p>	<p>Travail du sol avec une herse rotative, semis, épandage d'engrais et roulage</p>	<p>Herse rotative 1 h/ha tracteur et chauffeur</p> <p>semoir Semences 30 kg/ha 1 h/ha tracteur et chauffeur</p> <p>rouleau à prés 1 h/ha tracteur et chauffeur</p> <p>épandeur à engrais</p>	<p>30,00 €/ha 48,00 €/ha 30,00 €/ha 90,00 €/ha</p> <p>48,00 €/ha 8,00 €/ha</p> <p>48,00 €/ha 5,00 €/ha</p>	<p>surface à travailler = plus grande que surface des boutis</p> <p>perte de récolte sur surface à travailler</p>

réensemencement		0,5 h/ha tracteur et chauffeur engrais / fumier	24,00 €/ha <u>68,00 €/ha</u> 399,00 €/ha	
		préparations et trajet (2 h)	+ 30,00 €	

Nous espérons que les données et les méthodes de calcul proposées ci-dessus vous seront utiles et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Centrale Paysanne Luxembourgeoise
Le directeur

(Josiane WILLEMS)